



RÉGIME DE PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

PSYCHOLOGUES

20 MARS 2024

PRÉAMBULE

Lors du comité de janvier 2024, les membres du comité ont souhaité que soit étudiée un remboursement des séances de psychologues par le Haut Degré de Solidarité

Le présent document :

- Rappelle les garanties actuelles du RPC
- Donne une indication de la charge d'une garantie au sein du HDS
- Rappelle la situation du HDS à fin 2022

RAPPEL DES GARANTIES DU RPC

Les séances de psychologues / psychothérapeutes sont remboursées :

- Au sein du pack « médecine non remboursée »
 - Garantie de 30 € par séance dans la limite de 3 par an et par bénéficiaire
 - Le pack rembourse également l'ostéopathie, la chiropractie, l'étiopathie et l'acupuncture
 - La limite de 3 séances porte sur ces actes pris dans leur globalité
- Au titre du dispositif « Mon soutien psy »
 - Consultations auprès de psychologues adhérant au dispositif (moins de 9% ?)
 - 8 consultations maximum par an et par personne
 - La première à 40 € et les suivantes à 30 € (prise en charge de 40% par le RPC)
 - Des consultations sur adressage du médecin traitant

Le 1^{er} ministre a évoqué une rénovation de « Mon soutien psy »

- Sont évoqués :
 - Une hausse du tarif des consultations
 - Un accès direct aux psychologues (uniquement pour les jeunes ?)

EVALUATION D'UNE GARANTIE AU SEIN DU HDS

Le HDS intervient, sur demande des assurés, au-delà du RPC et de l'éventuel contrat complémentaire souscrit par l'entreprise

Nous pensons qu'il pourrait être judicieux de reproduire, en dehors du parcours « Mon soutien psy » une garantie similaire afin d'accéder dans les mêmes conditions aux psychologues qui n'adhèrent pas à ce dispositif

- La prise en charge par le HDS pourrait alors être de 30 € par séance dans la limite de 8 séances par an et par bénéficiaire
- Cette prise en charge pourrait représenter une charge de **100 à 200 k€** pour le HDS

SITUATION DU HDS ET DU FONDS SOCIAL

Lors du comité de novembre, une évaluation de la situation du HDS a été présentée

Pour mémoire :

- le fonds social à fin 2023 était évalué à 1 087 k€
- Les dépenses 2023 devraient être supérieures d'environ 127 k€ aux ressources nettes
 - Les nouveaux services étaient évalués à 40 k€ (budget global initial de 151 à 157 k€)
 - Cette estimation ne prend pas en compte les évolutions apportées aux aides sociales en 2024